

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
22 novembre 2021

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 14 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, ARNOULT Dominique,
Présents : 10 MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, GARCIA Claire, NOËL Samuel, QUELIN Sophie,
Votants : 13 BOUREY Anne, LANGLOIS Eric, PONSIGNON Eric,
Formant la majorité des membres en exercice.
Mesdames et Messieurs d'HÉROUVILLE Emmanuel ayant donné pouvoir à Monsieur COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Yolande ayant donné pouvoir à Monsieur COLAS Christian, FAUCONNET Aurélien ayant fait part de son souhait de démissionner du fait de son déménagement hors de la commune, FOULON Cindy ayant donné pouvoir à Madame QUELIN Sophie.
Secrétaire de séance : Monsieur CARROUÉE Henri.

La séance est ouverte à 18 h 05

DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget du service eau potable commune au titre de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
61523	Entretien et réparations réseaux		972 €.
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		106 €.
6410	Rémunération du personnel	586 €.	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	386 €.	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	106 €.	

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget du service assainissement de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers		140 €.
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	140 €.	

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL SIS « LES PRÉS BAS »

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location de l'étang sis « Les Prés Bas » à la société de pêche locale « Le Gardon Solognot », pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, gratuitement.

LOCATION DE L'ÉTANG COMMUNAL DU GUÉ DE LA REUCHE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location de l'étang du « Gué de la Reuche » à la société de pêche locale « Le Gardon Solognot », pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, gratuitement.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021 dans les conditions exposées ci-dessus.

BAIL DU GARAGE

Le garage (bâtiment communal) fait l'objet d'un bail qui a débuté le 1^{er} juillet 2013 ; il expire donc 'naturellement' le 30 juin 2022 (9 ans). Dans cette perspective, une réflexion sur l'avenir de ce service aux habitants est engagée.

INFORMATIONS DIVERSES

Location des logements communaux : nous sommes toujours en attente de candidatures pour la maison du 5 Chemin de la rue Vieille et pour l'appartement du 1^{er} étage du 16bis Grande Rue...

Communauté de Communes & PCAET : le Plan d'action du Plan Climat du PETR est en cours d'écriture ; nous nous efforcerons de limiter le nombre d'actions conduisant à des obligations ou interdictions générales et de favoriser les actions respectant la liberté individuelle de nos habitants, qu'ils soient particuliers (habitat et mobilité) ou professionnels (agriculteurs, artisans, commerçants). Dans cette démarche, il sera proposé aux habitants un questionnaire pour connaître les actions qu'ils auraient déjà engagées et/ou souhaiteraient engager, dans la perspective de « l'adaptation/réaction » aux futures conditions climatiques annoncées.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de diffuser ou non aux habitants le questionnaire proposé. Sont notamment évoqués les aides consenties par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour installer une pompe à chaleur par exemple, ou encore le covoiturage dont les expériences passées n'ont pas été très concluantes. Informations pratiques disponibles sur le site du PETR (<https://foretorleans-loire-sologne.fr/nos-reflexions/pcaet>)

Communauté de Communes & Urbanisme : la Communauté de Communes, en charge de la compétence « Urbanisme et Instruction du droit des sols » après avoir pris la suite de la DDT, doit revoir son organisation interne pour pouvoir répondre aux sollicitations des habitants dans les délais.

Entretien/Rénovations à l'école maternelle : certains parents d'élèves ne trouvant pas assez de réponses à leurs questions dans nos comptes rendus de Conseil (!) et estimant que la commune ne fait pas assez pour la sécurité de leurs enfants, il est rappelé (i) que le plan Vigipirate est en place, (ii) de même qu'une Vidéo Protection des abords a été installée et (iii) que chaque incident technique signalé fait l'objet d'une intervention, en général programmée (sauf urgence) dans les périodes de vacances scolaires. De plus, à cette occasion, il est rappelé que, sur un budget total de fonctionnement d'environ 350.000 € nets/an, le village consacre plus de 100.000 € à l'école et aux enfants du primaire du village (40 enfants d'Isdes sont inscrits à l'école publique pour l'année 2021/2022).

Vœux 2022 : pour s'insérer dans le calendrier des vœux des autres communes de la Communauté de Communes, la date du Samedi 15 janvier à 11 h 30 a été proposée pour l'échange des vœux avec les habitants et remise des prix du fleurissement, en présence de personnalités extérieures ; décoration de la salle et buffet à prévoir par des volontaires.

La séance est levée à 19 h 35.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS